



**AVIS PUBLIC**  
**DÉROGATIONS MINEURES**

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le Conseil de la Ville de Montréal-Est, étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra le **mercredi 16 novembre 2022** à compter de **19 h** en son hôtel de ville situé au 11 370, rue Notre-Dame, les demandes de dérogations mineures ayant pour objet :

**Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 089 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et sis sur l'avenue Georges V, à Montréal-Est :**

- Permettre de ne pas planter un arbre dans la cour arrière
- Permettre une distance minimale entre 2 entrées charretières de 1,98 m sur un même terrain
- Permettre 3 entrées charretières au lieu de 2
- Permettre une distance minimale de moins de 2 m entre l'escalier extérieur et la limite du terrain
- Permettre d'empiéter sur le triangle de visibilité
- Permettre une marge arrière nulle

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à l'une ou l'autre de ces demandes.

Donné à Montréal-Est, le 26 octobre 2022.

Kaouther Saadi  
Greffière